

DEPARTEMENT DES VOSGES  
ARRONDISSEMENT D'EPINAL

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

--oOo--

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mille vingt & un, le huit avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni à la Salle des Fêtes de la Commune dans le contexte COVID, sur la convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 et sous la présidence de Mme Anne GIRARDIN, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M Franck NURDIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Mme Anne-Pierre GIRARDIN, M BALLAND Jean Claude, Mme BURTON Stéphanie, MM COLLE Gauthier, COURROY Dominique, DAVAL Ludovic, Mme EL-SALEH Marie-Claire, M FEIVET Denis, Mmes GEANT Brigitte, GERARD Graziella, MM GRANDCOLAS Philippe, GRANDEMANGE Stéphane, Mme GUYOT Caroline, M LAMBOLEY Alain, Mme MARTINS Ludivine, MM MATHIOT Frédéric, NURDIN Franck, NURDIN Florent, Mmes PAGNY-LECLERC Roseline, SCHARFF Aurélie, TISSERAND Céline, MM VILLEMEN Gilémon, VINCENT Thomas.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de pouvoirs : 4

Absents excusés :

Mme Sonia BRICE donne pouvoir à M VINCENT

Mme Julie DURUPT donne pouvoir à Mme PAGNY LECLERC

Mme Ann OSTE donne pouvoir à M COURROY

Mme Dominique GENET donne pouvoir à M GRANDCOLAS

Décisions financières

7.1

**OBJET** : Fixation des tarifs ASSAINISSEMENT 2022

37bis/2021

Suite à l'exposé de Madame le Maire à l'Assemblée :

Vu la Commission des Finances le 22 mars,

Le Conseil Municipal, par 8 voix contre (MM Daval, Lamboley, Mathiot, Nurdin Franck & Nurdin Florent, Mmes Scharff et Pagny Leclerc disposant du pouvoir de Mme Durupt), 2 abstentions (M Courroy disposant du pouvoir de Mme Oste) et 17 voix favorables :

- FIXE le montant de la redevance d'assainissement à 2,27 € le m<sup>3</sup> pour l'eau consommée en 2022 et facturée en 2023
- MAINTIEN la part fixe ASSAINISSEMENT à 50 € HT

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 9 avril 2021

Le Maire,

Anne GIRARDIN

